

sensibilité. Un mouvement accentué, rapide, sera plus senti qu'un mouvement faible ; de manière qu'à ce point de vue les mouvements invoqués par M. Babinet doivent être considérés comme les plus sensibles. Pour expliquer cette contradiction, on a recours à l'autre caractère de ces mouvements, je veux dire à la particularité d'être involontaires. Un mouvement involontaire, dit-on, est insensible, malgré son intensité ; d'où on conclut que les mouvements les plus forts, les plus énergiques sont insensibles, pourvu qu'ils soient naissants. Ainsi, une fois prouvé qu'ils sont involontaires, il est facile de se convaincre qu'ils peuvent s'effectuer à l'insu de l'opérateur, et puisqu'on admet qu'ils sont très-énergiques, le phénomène de la table est entièrement expliqué, que le mouvement soit produit par un certain nombre de personnes ou par une seule.

Heureusement que M. Babinet a cru devoir nous donner une idée de ces mouvements naissants, au moyen d'exemples d'où nous pourrions tirer les renseignements qui nous sont indispensables pour comprendre comment il se fait que des mouvements d'une force considérable s'exécutent par les muscles volontaires, indépendamment du concours de la volonté.

Il vaut la peine de passer en revue quelques-uns de ces exemples.

« Un écuyer, dit-il, qui pense à une évolution quelconque, fait involontairement un mouvement en harmonie avec sa pensée, et quelque peu prononcé que soit ce mouvement, le cheval le perçoit et y obéit. » Dans ce cas, comme il s'agit d'un petit mouvement, conséquence d'une pensée, il n'est pas à croire qu'il soit involontaire. Il exprimera soudainement la traduction de la pensée en un acte, mais rien ne prouve l'absence de la volonté. Si l'écuyer, au lieu d'avoir la pensée d'exécuter ce mouvement, a celle de ne pas l'exécuter, il ne l'exécutera pas ; de manière que la pensée, dans ce cas comme dans tout autre, se confond avec la volonté. Et, en effet, les mouvements exécutés immédiatement après en avoir conçu la pensée, n'excluent en aucune manière l'intervention de la volonté. D'ailleurs, si on a la pensée, on sait de l'avoir, la sensibilité intervient, l'acte est donc volontaire. Avoir la pensée d'agir et agir, équivaut à une succession rapide entre la cause et l'effet, mais n'exclut ni la sensibilité ni la volonté, qui sont les deux caractères des mouvements volontaires.

S'il y avait des mouvements qui s'exécutassent sans une pensée préalable, on pourrait les invoquer comme preuve de l'insubordination des muscles, mais l'exemple de l'écuyer ne prouve, selon nous, que deux choses : la presque simultanéité de la conception et de l'exécution de la part du cavalier ; une grande sensibilité et une exquise instruction de la part du cheval. Il est indispensable de ne pas confondre la promptitude d'un mouvement avec sa spontanéité, surtout lorsqu'il est précédé par une pensée qui s'y rapporte.